

ÉCOLE MUNICIPALE DU SPORT



Découvrez

l'EMS Premiers Pas
pour les enfants de CP - CE1

l'EMS Dynamique **pour**
les élèves du CE2 au CM2

l'EMS Performance
pour les jeunes de CM2

l'EMS adaptée **pour les enfants**
en situation de handicap psychique



Réinscription année scolaire 2024-2025

1 CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

L'inscription se déroule uniquement sur le Portail Famille : www.famille.epinay-sur-seine.fr
Un mail de confirmation vous sera envoyé pour valider votre inscription à l'EMS.

PIÈCES À FOURNIR

+ SI VOUS PERCEVEZ DES ALLOCATIONS FAMILIALES :

- attestation de la CAF,
- derniers bulletins de salaire de chaque parent.

+ SI VOUS NE PERCEVEZ PAS D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

- avis d'imposition 2023 (ou bulletin de salaire de décembre 2022 de chaque parent),
- indemnités de France Travail, pension de retraite ou toutes autres ressources perçues mensuellement,
- en cas d'absence de revenu, une évaluation de ressources financières établie par les service sociaux.

En cas de besoin, vous pouvez contacter :

Mairie Annexe : 1 rue Mulot - 01 49 71 89 04

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le mardi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Uniquement sur RDV.

Mairie Annexe d'Orgemont : place d'Oberursel - Tél. : 01 49 71 99 12

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 uniquement sur RDV au 01 49 71 89 04
(jusqu'à la fermeture annuelle du 1^{er} au 26 août).

2 INSCRIPTION À L'EMS

Les inscriptions pour les activités débutent le lundi 10 juin 2024.

Une fois l'inscription effectuée sur le Portail Famille, vous recevrez un mail.

À partir du lundi 3 juin 2024, merci d'appeler le 01 49 71 32 82 pour prendre RDV.

Afin de valider l'inscription aux activités sportives, vous devez vous rendre au Parc Municipal des Sports muni de la fiche d'inscription et de la confirmation de l'inscription administrative avec une photo d'identité récente et un certificat médical autorisant la pratique sportive, de moins de 3 mois. **Attention, le nombre de places est limité.**

3 MODALITÉS DE PAIEMENT

Le forfait mensuel est à régler auprès du service Écoles et loisirs à la réception de la facture établie le mois suivant la prestation (paiement sur le Portail Famille, par prélèvement automatique ou en numéraire, carte bancaire, chèque bancaire à l'ordre du régisseur des activités scolaires et périscolaires). **Le forfait mensuel est facturé dès la première présence.**

PASS'SPORT-LOISIRS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Renseignements au service Écoles et loisirs.

ASSURANCE

Votre enfant est couvert par une assurance dont les taux de remboursement sont communiqués sur simple demande. Vérifiez néanmoins votre couverture de responsabilité civile auprès de votre assureur.

Absence : vous devez impérativement avertir l'EMS en cas d'absence de votre enfant.
Trois absences injustifiées entraînent la radiation de l'enfant de son activité.

Rentrée lundi 16 septembre 2024

→ Lundi et vendredi de 16h30 à 19h

→ Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

EMS PREMIERS PAS (CP-CE1)

Votre enfant pourra découvrir des activités physiques et sportives afin de développer habilités motrices et savoir-faire individuels. Il pratiquera son activité dans les infrastructures de son quartier pour minimiser les déplacements et ainsi augmenter son temps de pratique.

Différents cycles d'apprentissage seront mis en place sur toute l'année.

- Les activités athlétiques :

les lancers, les sauts, les courses-vitesses, les relais.

- Les activités gymniques :

monter sur, se balancer, tourner autour, franchir/sauter, se renverser, se réceptionner dans les sorties.

- Les activités physiques artistiques :

différencier un début, un développement et une fin en lien avec un thème, exploration des fondamentaux espace/ temps/corps/autrui, maîtriser des enchaînements simples en lien avec un monde sonore, être capable de se produire devant un public.

- Les activités de coopération et d'opposition (sports collectifs) :

apprendre à agir en collectivité pour soi, pour les autres, maîtriser les problèmes posés par la coopération en vue d'une action collective avec ou sans opposition.

- Les activités physiques de combat :

apprendre à se connaître, apprendre à connaître les autres, projeter en contrôlant la chute de l'adversaire au sol, amener l'adversaire sur le dos et le maintenir en choisissant des déplacements adaptés, utiliser les déplacements de l'adversaire pour des attaques directes sur tirades ou poussées de l'adversaire, accepter l'affrontement, maîtriser ses émotions.

- Les activités d'opposition, duels (sports de raquette) :

connaître et apprendre à se servir de son matériel, se déplacer, s'organiser pour frapper et renvoyer, se déplacer après la frappe, réaliser des frappes en jouant sur les paramètres simples des trajectoires, marquer le point en jouant sur la continuité, sur la diversité dans l'espace libre ou sur le point faible adverse.

- Les activités nautiques :

lever les appréhensions de certains enfants pour les activités aquatiques, s'habiller et se déshabiller seul, être sensibilisé aux règles de sécurité, s'immerger volontairement et contrôler sa respiration, explorer les modes de déplacements ou de propulsion.

EMS DYNAMIQUE (CE2-CM1-CM2)

Votre enfant pourra expérimenter les sports de son choix selon les places disponibles.

Pratique d'un sport par trimestre.



ATHLÉTISME* → sauts, courses, lancers

Mercredi après-midi. Toute l'année
Pratique en intérieur en cas d'intempéries.



BOXE FRANÇAISE* → initiation et découverte (boxe éducative)

Mercredi après-midi - 30 places
Chaussons de gymnastique obligatoires et protège-dents.



DANSE → modern jazz

Mercredi après-midi. Pas d'inscription en cours d'année. Chaussons de gymnastique obligatoires, justeaucorps et legging noir.



DANSE* → breakdance et hip-hop

Vendredi soir.



ÉCHECS* → initiation et pratique

Mercredi après-midi - 24 places
Survêtement et chaussures de sport obligatoires.



ESCRIME* → activité d'opposition

Vendredi - 15 places
Gants en laine obligatoires, matériel prêté par l'EMS.



FOOTBALL* → activité en extérieur

Lundi, mercredi (matin et après-midi) et vendredi - Tenue adaptée aux conditions climatiques. Chaussures de sport sans crampons et vêtements de rechange obligatoires.



GYMNASTIQUE* → sol, poutre, barres et trampoline

Lundi, mercredi (matin et après-midi) et vendredi - Chaussons de gymnastique obligatoires.



JUDO* → activité physique de contact

Lundi, mercredi après-midi et vendredi - Kimono et chaussons de gymnastique obligatoires.

EMS PERFORMANCE (CM2)*

Votre enfant pourra se perfectionner toute l'année dans la pratique d'un sport en vue d'une future pratique en club.



KARATÉ* → activité physique de contact

Lundi, mercredi matin et vendredi - Kimono et chaussons de gymnastique obligatoires.



NATATION* → brasse, crawl, dos et sports collectifs

Mercredi matin : 25 places sur test.
Séance de 45 minutes suivie d'activités sur le stade. Bonnet de bain et tenue de sport obligatoires. Inscription par trimestre (sans reconduction).



ROLLERS

Mercredi après-midi - 20 places
Chaussettes montantes obligatoires. L'EMS s'engage à fournir : rollers jusqu'à la taille 37, casque, genouillères, coudières et protège-poignets.



SPORTS COLLECTIFS* → basket-ball, handball, hockey, ultimate

Lundi, mercredi (matin et après-midi) et vendredi - Survêtement et chaussures de sport obligatoires.



SPORTS DE RAQUETTE → tennis, tennis de table, badminton

Lundi, mercredi (matin et après-midi), vendredi - Tennis en extérieur (1^{er} et 3^e trimestres) et tennis de table et badminton (2^e trimestre) - Survêtement et chaussures de sport obligatoires.



TAEKWONDO* → activité physique de contact

Mercredi après-midi et vendredi - Kimono et chaussons de gymnastique obligatoires.



VTT + SPORTS COLLECTIFS → activité réservée aux CM1 et CM2

Mercredi après-midi - 17 places
Uniquement pour les CM1 et CM2.
L'EMS s'engage à fournir VTT et casque.

EMS ADAPTÉE

Les enfants scolarisés dans des dispositifs spécialisés pourront pratiquer une activité sportive adaptée. Ils seront encadrés par une équipe d'éducateurs, formée et qualifiée pour l'accueil des enfants, dans un cadre sécurisant. Inscription sur RDV uniquement.



NATATION → acquisition de l'aisance aquatique

Le lundi soir de 16h30 à 18h30
Activité nautique - 10 places.



ARTISTIQUE → éveil corporel, danse adaptée, activités gymniques

Le lundi soir de 16h30 à 18h30
Activité artistique - 10 places.



MULTISPORT → activité extérieure

Le mardi soir de 16h30 à 18h30
Activités d'extérieur et jeux de balle
10 places.



OPPOSITION → judo, lutte

Le mercredi matin de 9h30 à 11h30
Activité d'opposition - 10 places.

École Municipale du Sport

Saison 2024-2025

CALENDRIER

Rentrée de l'EMS :
lundi 16 septembre 2024 à 16h30

Fermeture :
vendredi 13 juin 2025 à 19h

LES TRIMESTRES D'ACTIVITÉ POUR L'EMS DYNAMIQUE

1^{er} trimestre :
du lundi 16 septembre 2024
au vendredi 29 novembre 2024

2^e trimestre :
du lundi 2 décembre 2024
au vendredi 14 février 2025

3^e trimestre :
du lundi 3 mars 2025
au vendredi 13 juin 2025

École Municipale du Sport

6 avenue de Lattre de Tassigny - 93800 Épinay-sur-Seine

Tél. 01 49 71 32 82 - Mail : ems2@epinay-sur-seine.fr

Horaires d'ouverture (hors période d'inscription) :
lundi et vendredi de 13h30 à 19h30,
mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Fermeture estivale du 12 juillet au 31 août 2024 inclus.
Réouverture le lundi 2 septembre 2024.

Modalités d'inscription

Tous les enfants doivent se présenter à l'EMS.

Tenue de sport obligatoire quelle que soit l'activité proposée.

- Votre enfant, en classe de CP ou CE1 bénéficie du programme EMS Premiers Pas. Il pourra expérimenter cinq activités physiques et sportives différentes : les sports collectifs, les sports d'expression, les sports d'opposition, les sports de raquette et les sports d'eau. Les activités changent à chaque vacances scolaires.
- Votre enfant est en CE2, CM1 ou CM2, il peut changer de discipline chaque trimestre grâce à l'EMS Dynamique. Un courrier de l'EMS vous informe en novembre et février.
Une réponse est à transmettre à l'EMS pour valider le changement d'activité.
- Votre enfant est en CM2, il peut se perfectionner dans une pratique grâce à l'EMS Performance.
- Votre enfant est sous la responsabilité de l'EMS à partir du moment où il s'est présenté au point d'accueil de l'EMS et qu'il a été pointé présent sur la liste d'appel. Les enfants doivent quitter l'EMS le lundi et le vendredi à 19h, le mercredi matin à 12h et le mercredi après-midi à 17h30. Tout manquement abusif à la règle fera l'objet d'un rappel à l'ordre et pourra entraîner l'application de pénalités de retard de 10 € par heure entamée et/ou l'exclusion temporaire ou définitive.
- Le mercredi, l'accueil en centre de loisirs est possible à la demi-journée :
 - matin : EMS / après-midi : centre de loisirs
 - matin : centre de loisirs / après-midi : EMS
- Les enfants seront rendus aux parents à l'endroit de la prise en charge par les éducateurs. Sans exception.
- Le nombre de séances (non consécutives) est limité à deux maximum par semaine quel que soit le niveau de classe.
- Un accompagnement des enfants est prévu sur le trajet des écoles jusqu'au lieu des activités, et inversement.
- Pensez au goûter, évitez l'argent ou les objets de valeur (jeux vidéo, téléphone portable...).

CODE TARIF

Cachet Caisse des Écoles et date :

Cachet EMS et date :

Observations :

.....

.....

.....

.....

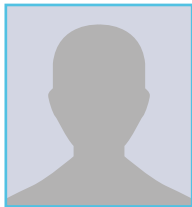
.....

.....

Fiche d'inscription (À découper et à remettre au secrétariat de l'EMS)

Fiche réservée aux élèves, du CP au CM2, des écoles élémentaires et de Sainte-Thérèse, après l'inscription administrative sur le Portail Famille ou en Mairie annexe au service Écoles et loisirs.

Je soussigné(e) Mme / M. déclare inscrire mon enfant à l'EMS.



Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. domicile : Portable :

Tél. travail père : mère :

Mail :

Né(e) le : Fille Garçon

École : Classe :

Retour au centre de loisirs (après EMS) : Oui Non

J'autorise mon enfant à partir seul du point d'accueil EMS à 12h, 17h30 ou 19h selon les jours choisis.

Oui Non (cocher obligatoirement une case, sinon chaque enfant devra être pris en charge par son tuteur légal ou un adulte majeur)

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'EMS que j'accepte dans sa totalité.
- Je m'engage à fournir au moment de l'inscription un certificat médical pour la pratique de tous les sports.
- J'informe l'EMS de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).
- L'inscription aux activités athlétisme, sports collectifs et VTT donne obligatoirement l'autorisation pour des sorties en forêt.
- J'autorise la Ville d'Épinay-sur-Seine à utiliser la photo ou la vidéo de mon enfant dans les supports municipaux dans le cadre d'une information en lien avec l'activité sportive.
- L'inscription de l'enfant doit obligatoirement être faite par le ou les responsables légaux.

Date : Signature :

COCHER LA CASE CORRESPONDANT AU(X) SPORT(S) ET JOUR(S) CHOISI(S)	LUNDI	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRÈS-MIDI	VENDREDI
EMS PREMIERS PAS (CP - CE1)				
ATHLÉTISME				
BOXE FRANÇAISE				
DANSE (modern jazz)				
DANSE (breakdance et hip-hop)				
ÉCHECS				
ESCRIME				
FOOTBALL				
GYMNASTIQUE				
JUDO				
KARATÉ				
NATATION				
ROLLERS				
SPORTS COLLECTIFS (basket - handball)				
SPORTS DE RAQUETTE (tennis - tennis de table)				
TAEKWONDO				
VTT + SPORTS COLLECTIFS (CM1 - CM2)				

Lacépède - Écondeaux - G. Martin
Sainte-Thérèse - Hors Épinay

Toutes
écoles

Pasteur - R. Rolland
J. Jaurès

V. Hugo - J.J. Rousseau
A. Dumas - A. France

EMS : horaires et points d'accueil

RENTRÉE : LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024	LUNDI ET VENDREDI APRÈS LA CLASSE	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRÈS-MIDI
ANATOLE FRANCE ALEXANDRE DUMAS	→ 16h30 dans le réfectoire → 19h à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)	→ 8h30 dans le réfectoire → 12h à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)	→ 13h30 devant l'école → 17h30 à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)
GEORGES MARTIN	→ 16h30 dans la cour de l'école → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
JEAN-JACQUES ROUSSEAU 1 ET 2	→ 16h30 dans le réfectoire → 19h angle square de Cherbourg / rue de Marseille	→ 8h30 dans le réfectoire → 12h angle square de Cherbourg / rue de Marseille	→ 13h30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille → 17h30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille
JEAN JAURÈS 1 ET 2	→ 16h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 19h à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)	→ 8h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 12h à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)	→ 13h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 17h30 à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)
LACÉPÈDE 1 ET 2	→ 16h30 sous le préau de Lacépède 1 → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
LES ÉCONDEAUX	→ 16h30 dans le grand hall → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
PASTEUR 1 ET 2	→ 16h30 sous le préau de Pasteur 1 → 19h à l'école Pasteur 1 → 19h à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)	→ 8h30 sous le préau de Pasteur 1 → 12h à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)	→ 13h30 sous le préau de Pasteur 1 → 17h30 à l'école Pasteur 1 → 17h30 à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)
ROMAIN ROLLAND	→ 16h30 dans la cour de l'école → 19h devant le gymnase R. Rolland	→ 8h30 devant le gymnase R. Rolland → 12h devant le gymnase R. Rolland	→ 13h30 devant le gymnase R. Rolland → 17h30 devant le gymnase R. Rolland
VICTOR HUGO 1 ET 2	→ 16h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 19h devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2	→ 8h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 12h devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2	→ 13h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 17h30 devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2
SAINTE- THÉRÈSE	→ 16h30 à l'école → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
HORS ÉPINAY PRIVÉ	→ 16h30 au gymnase du PMS* → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
INSTITUT MÉDICO- ÉDUCATIF	Accueil individualisé selon les jours choisis		

L'accompagnement des enfants passant de l'EMS aux centres de loisirs élémentaires est assuré par les éducateurs de l'EMS le mercredi à 12h, 13h30 et 17h30. **Renseignements au 01 49 71 32 82.**

*PMS : Parc Municipal des Sports